

Chapitre V : Le contenu des études et la vie quotidienne des élèves.

Malgré le silence de nos sources, nous nous sommes attaché à présenter les divers types d'exercices faits par les élèves. Nous les avons suivis dans leur vie quotidienne, tout en déplorant cette fois l'absence totale d'informations (1). Enfin, nous avons essayé de faire un bilan sanitaire.

1) Le contenu des études.

A la suite de la pauvreté de nos sources, nous n'avons pas à notre disposition des devoirs d'élèves qui nous auraient permis de préciser leur niveau et les exigences des professeurs. Les meilleurs devoirs de la classe de belles-lettres sont publiés dans les comptes rendus des prix. Mais nous n'en avons aucun de mathématiques. Nous regrettons de n'avoir pas pu consulter la bibliothèque du Lycée Ampère. Versée à la Bibliothèque municipale de Lyon, elle attend, depuis plusieurs années, d'hypothétiques crédits qui permettront de l'installer. En attendant, il faut se contenter de signaler son existence (2). Nous espérons trouver quelques livres scolaires de l'époque. Annotés, ils auraient pu nous donner de précieuses indications. Mais pour notre étude, nous avons retenu un exercice de thème latin et un exercice de discours fictif.

Le proviseur Coster cherche à attirer des externes au Lycée de Lyon. Il fait publier dans le Bulletin de Lyon du 5 Floréal an XII (25 avril 1804), les thèmes latins de l'externe Blanchard et du pensionnaire Mermier, composés à l'occasion des prix du premier semestre. Certes, les classes de mathématiques, écrit-il, ne m'offrent rien à mettre sous les yeux de vos lecteurs... mais voici deux compositions qui semblent promettre aux amateurs de la belle latinité, le retour parmi nous de la langue de Cicéron et de Tacite.

A) L'exercice de thème.

Le professeur de belles-lettres Daburon dicte le thème suivant :

César avait franchi le sommet des Alpes, l'esprit violemment agité, le coeur plein de la guerre future. A peine fut-il arrivé aux bords du Rubicon, un fantôme lumineux et d'une grandeur effrayante, lui apparut pendant la nuit : c'était l'image de la patrie. Elle était tremblante et consternée. De son front couronné de tours, les débris de ses chevaux blancs tombaient épars sur ses membres dépouillés. Immobile devant lui, elle prononce ces paroles entrecoupées de gémissements : Où allez-vous, Romains ! où portez-vous mes enseignes ! Si vous êtes justes et citoyens, arrêtez : un pas de plus serait un crime.

Composition de l'élève externe Blanchard.

Vehementer perturbatus, futurumque bellum animo volvens, jam summus Alpes, superârat cursu Caesar. Ut perventum est Rubiconis ad ripas, apparuit ei, noctu, (imago patriae) spectrum rutilans, horrendum, ingens. Pavore horroreque trepidabat. Turrigerâ à fronte, canorum reliquiae tristes, per membra nuda immissae, pendebant. Coram eo immotum, interrupta singultibus illa fatur : Quo ultrâ, Romani, tenditis? Quo vexilla mea fertis? Si aequi, si cives, sate : passum addere nefas est.

Composition de l'élève Mermier, pensionnaire.

Vehementer animo motus, futurumque bellum volvens, Caesar Alpium juga transcenderat. Ut ad Rubiconis aquas vetum est, ei per noctem, instar lucidi ingentisque simulachri, trepidantis afflictâeque occurrit patriae imago. E turrîtâ fronte, cana caesaries, per nudos artus, effusa scissaque fluebat. Coram Caesare stat immobilis, gemitibusque interrupta haec verba mittit : Quo tenditis, Romani? Quo mea signa fertis? Si justî civesque sitis, sistite cursum. Nam ultrâ pergere, scelus esset.

LA QUALITE DES TRADUCTIONS.

A première vue, ces deux thèmes (3), révèlent une excellente connaissance de la langue latine mais plus particulièrement de la poésie, alors que le texte du thème se présente sans prose, sans signature, apparemment fabriqué ad usum discipuli. Or Blanchard et Mermier usent de tournures poétiques (*volvens animo, caesaries*), d'épithètes virgiliennes imitées des épithètes épiques homériques (*horrore*), d'archaïsmes (*fatur*), de rythmes ternaires (*rutilans, horrendum, ingens*). Le lycéen d'aujourd'hui donnerait *horribilis* pour *horrendus*, calquant le français plutôt que de retrouver le sens exact. La nécessaire transcription des noms abstraits du français en tournures avec adjectifs est correctement effectuée : les sommets des Alpes = "*summas Alpes*". "Grandeur effrayante" est rendue par un seul vocable, très judicieux : "*ingens*" ; une certaine science, enfin, de la place des mots : "*turrigera è fronte*".

En revanche, la coordination des phrases semble peu travaillée : il y a parataxe, et non syntaxe ; aucun mot de liaison, une seule conjonction de subordination : un *ut* temporel. C'est tout à fait anti-cicéronien. Un correcteur, *hic et nunc*, espérerait une transcription du style direct en style indirect, au subjonctif, avec tous les délicats problèmes de la concordance des temps, ne serait-ce que pour faire la démonstration de la virtuosité grammaticale.

Le 1er thème a plus de tenue, de rythmes, et un sens plus grand de la mentalité romaine : *nefas*, plus religieux que *scelus* (civil) ; *fatur*, dont la pompe convient à une allégorie ; la rhétorique : "*si boni, si cives*," avec ellipse du verbe et l'anaphore de *si*, est bien maîtrisée.

Le 2ème thème calque davantage : "*esset*" subjonctif pour le conditionnel "*serait*" alors que "*est*" peut avoir ce sens conditionnel. La traduction est moins fluide et aisée. Le pluriel "*gemitibus*" est peut-être douteux.

Cet exercice s'oppose à deux critères fondamentaux du thème latin à notre époque.

-Le critère de pureté classique qui exclut la langue impériale, ou archaïque, ou poétique et restreint le " bon" latin à Cicéron (et encore celui des Discours, et non des Lettres trop familières) et à César, malgré " son aridité de pète-sec", selon la formule de Huysmans, ou justement à cause d'elle. En 1804, la poésie n'est pas encore frappée d'ostracisme.

-Le critère de la construction. Ici la qualité de subtilité, de justesse, de coloration du lexique surtout paraît fondamentale. Ce n'est pas un exercice de logique.

OBJECTIF PEDAGOGIQUE.

Le choix d'une allégorie doublée d'une proposopée relève d'une image traditionnelle de Rome, presque exclusivement inculquée : la Rome guerrière, l'obsession de la virtus, la pietas envers la patria, la fusion du civique et du civil. On pourrait donc penser que le professeur a voulu donner en modèle cette image de Rome facilement transposée en une image de la France qui assurerait ainsi la continuation.

RETROVERSION DES ELEVES OU VERSION DU PROFESSEUR.

Une étude plus approfondie permet de reconnaître qu'il s'agit en fait d'une traduction d'un extrait de la Pharsale de Lucain (Livre I, vers 183 à 192). Ce genre d'exercice, rétroversion, est très pratiqué. La transcription en prose de textes poétiques est recommandée par Quintilien et la pratique courante de textes fameux comme celui du passage du Rubicon, sur toutes les formes : traduction, rétroversion était la base de l'enseignement des lettres anciennes, employée aussi bien par les Jésuites (4) que par les Oratoriens. Beaucoup de formules identiques tendent à faire accroire que

Blanchard et Mermier ont eu déjà en mains le texte de Lucain : "superare cursu" ; "animo motus" ; "bellum futurum" ; "imago patriae trepidantis" ; "turrigerà" ; " ut perventum est" ; "cana caesaries " ; "quo tenditis " ; "quo mea signa fertis". L'externe a pu consulter les sources, ce qui expliquerait la meilleure qualité imitative de son thème. Le pensionnaire a pu travailler sur un texte remanié par son professeur. Cet exercice de rétroversion, exercice élémentaire, a les honneurs de la publication car le lecteur formé de la même façon goûte le plaisir subtil de la " reconnaissance " et de la " variation sur un thème connu."

Le professeur a proposé sa traduction. Le corrigé ne lui posera donc aucun problème car le correcteur se confond avec l'écrivain. Serait-ce avoué ? Sans doute. A cette époque, on ne craignait pas les accusations de plagiat, et de paresse, mentalité qui paraîtrait absurde à Daburon. La nature de celui-ci présente quelque intérêt. Il prend beaucoup de libertés avec le texte. Il y a des lacunes. Ainsi gelidas (glaciales), pourtant pittoresque, disparaît. Parvi, duci, animo sont traduits par deux mots. On peut aussi s'étonner qu'adstare, se tenir debout, soit remplacé par l'image des cheveux épars. Nudus est bien plus cruel et expressif que "dépouillé." Le chiasme avec antithèse ombre-lumière (imago clara per obscura noctem) est perdu corps et biens. " Immobile devant lui " est de pure invention (pourquoi la Patrie est immobile devant l'aspirant empereur qu'est César? Le professeur penserait-il au 18 Brumaire ?). " Justi " pour " justes " est à la limite du faux sens : il ne s'agit pas de sagesse et de justice morales. La Patrie s'interroge sur la légitimité de la marche sur Rome (jus signifie : le droit de). Le rythme en revanche se veut plein d'effets, avec des ruptures, une dramatisation des effets, un suspense. "C'était l'image de la patrie ", phrase complète, et non simple opposition ; dans le texte latin, la solution à l'énigme de l'apparition n'est pas différée en fin de phrase. Les premiers mots constituent un alexandrin. " Un

pas de plus serait un crime" pour "huc usque licet" est un bel octosyllabe qui fait un sort excessif à un " licet" assez neutre, et précipite le discours dans le registre du tragique. Visiblement, le professeur a pris à coeur et redonné une sève nouvelle à cet extrait de Lucain. Le choix n'en paraît ni anodin, ni innocent politiquement. S'y rencontrent le goût d'une rhétorique un peu mélodramatique et la conscience de la gravité de la situation, nourri peut-être d'une réflexion sur le retour cyclique des Empires. Ainsi l'oratorien Daburon, l'ancien professeur d'Ampère, propose-t-il à ses élèves sa version et leur fait faire en retour un exercice de thème, exercice élémentaire, mais aussi celui de version et de rétroversion.

B) Le discours fictif.

Le 19 pluviôse an XII (9 février 1804), le proviseur Coster (5), interpelle les Rédacteurs du Bulletin de Lyon. Il faut m'aider, écrit-il, à exciter l'émulation entre nos élèves, en mettant le public dans notre confiance sur ceux qui nous paraissent de la plus belle espérance. M. Daburon a donné deux sujets de composition qui lui ont paru d'un grand intérêt : César à son armée, avant la bataille de Pharsale ; Marius sur les ruines de Carthage. Or le professeur, insiste le proviseur, n'a rien dicté, rien corrigé. Il faut insérer dans le Bulletin les deux ouvrages de nos jeunes auteurs. Ils ne s'attendent pas à cette publicité. Et, qui plus est, ce sont des externes.

César à son armée, avant la bataille de Pharsale, par Lescoeur.

Plus j'envisage, soldats, les causes de cette guerre, et la nécessité à laquelle nous sommes réduits, plus j'espère que ce jour sera le dernier de la servitude, et que Rome enfin délivrée de ses tyrans, goûtera désormais les douceurs d'une liberté pour laquelle elle versa tant de larmes. C'est ici, c'est sur ce champ de bataille,

Romains, que vous allez décider du sort de vos femmes et de vos enfants ; c'est ici que vous allez ou délivrer votre patrie, ou la plonger dans un éternel esclavage. Et vous, Gaulois, vous mes compagnons fidèles (sic), c'est ici que vous mettrez le comble à votre gloire, ou que vous perdrez en un instant, ce qui, dans l'espace de tant d'années, vous coûta tant d'efforts, tant de dangers, tant de pénibles travaux. Il n'est pas besoin de vous représenter combien la victoire vous est nécessaire ; vous le savez, Soldats, et votre expérience dans l'art de la guerre ne me permet pas d'en douter, vous savez que le moindre désavantage vous enlève à la fois vos ressources, vos moyens, et la gloire qui vous est acquise. Mais ce n'est pas sur ces motifs que se fonde ma confiance ; je ne me repose que sur votre courage, sur les services que vous m'avez rendus, sur l'attachement que vous avez toujours témoigné pour mes intérêts. Il me serait affreux, je l'avoue, de voir mes espérances s'évanouir, lorsque je touche au moment heureux où je pourrai récompenser à mon gré votre constante fidélité. Mais loin de moi une crainte si mal fondée ! Et qu'est-ce, en effet, que cette armée que vous allez combattre ? Qu'est-ce autre chose qu'un amas confus de presque tous les peuples de la terre ? Sans attachement pour le parti qu'ils ont embrassé, ils le défendront sans courage, ils fuiront sans résistance, et le moindre revers les désunira aussi facilement qu'un succès les rassemble. Si parmi eux se trouvent quelques Romains, ce ne sont que des vieillards sans force ou des jeunes gens sans valeur, que la crainte de la mort chassera devant vous comme de vils troupeaux. Il suffit pour les mettre en fuite, de présenter à leur visage vos épées déjà teintes du sang de leurs compagnons. Telle est, braves Guerriers, telle est l'armée que vous avez à combattre. Pourriez-vous ne pas la vaincre, vous qui avez en partage la vigueur, le courage, et ce qui l'emporte sur tout le reste, la faveur des dieux immortels ! Car les succès éclatans qui ont accompagné nos armes, prouvent assez

qu'ils nous protègent ; et si dernièrement ils accordèrent à Pompée un faible avantage, n'en doutez pas, Soldats, c'est pour vous le livrer plus sûrement, en lui inspirant en lui-même une aveugle confiance. Il est fier de sa victoire ; il s'imagine pouvoir vous vaincre ici avec autant de facilité qu'à Dyrrachium...A ce nom funeste, je ne sais quelle fureur me transporte : je crois voir encore nos drapeaux couverts de sang de nos malheureux compagnons ; nos soldats trahis, désarmés, victimes de la fureur du lâche Labiennus, égorgés sans résistance.

Amis, vous frémissez à ce souvenir ; hé bien, allez laver dans le sang de ces barbares la honte imprimée à votre nom ; vengez, vengez la mort de vos compagnons, leurs mânes irrités vous appellent à la vengeance ; courez immoler leurs bourreaux ; allez venger vos femmes, vos enfants, votre patrie trop longtemps la victime d'une guerre sacrifiée ; et que Rome, délivrée par vous des tyrans qui voulaient l'opprimer, vous doive sa conservation, sa liberté, son bonheur.

Marius sur les ruines de Carthage, par Vincent Collet.

Monologue

Te voilà donc, Marius, sur les ruines de Carthage! O vicissitude des choses humaines ! Cette ville fut détruite pour avoir été la rivale de Rome ; je vais succomber pour avoir été le rival de Sylla. Sylla...à ce nom je frissonne d'horreur. Quoi ! ennemi implacable, quelle rage te fait donc déchirer ta patrie? Mânes des Carthaginois, applaudissez : Scipion a renversé Carthage ; Sylla renverse Rome. Jouissez, hélas, de ce spectacle. Le barbare, à la tête d'une armée, entre dans ses foyers. L'ambition, la jalousie le dévorent ; la cruauté, la tyrannie l'accompagnent. Il ne respire que les meurtres, les pillages ; il ne craint ni la honte ni les remords. Déjà il proscrit ses concitoyens, distribue leurs terres à ses satellites ; déjà il fait massacrer mes partisans. La liberté est

noyée dans des flots de sang ; la nature en frémit. Jouissez, mânes des Carthaginois ! Ces horreurs ne sont encore que le prélude d'autres horreurs. Bientôt il anéantira jusqu'au nom de ceux qui vous anéantirent ; il n'arrêtera ses coups que lorsqu'il ne saura où les porter ; et si vous voyez l'infortuné Marius assis sur les ruines de Carthage, bientôt vous verrez le criminel Sylla assis sur les ruines de Rome.

O bizarre Fortune! Ne travailles-tu à nous élever que pour nous précipiter de plus haut! Contemple ton ouvrage. Les décombres de la ville la plus florissante supportent les restes de l'homme le plus puissant. Trois fois, Carthage fut la maîtresse absolue d'une vaste mer ; trois fois Marius commanda au plus grand des peuples. Les flottes, les trésors, tout était fait pour Carthage ; les barbares, les rois, tout pliait sous Marius ; et bientôt, incompréhensible Déesse, qui te joues des grands hommes et des grands empires, par un de tes revers, Carthage tombe pour la gloire de Rome, Marius est exilé pour sa honte. Rome elle-même devient la proie des Sylla. Tristes et frappans exemples de l'inconstance du sort !

Infortuné Marius ! Etait-ce là ce que te présageait le destructeur de Carthage? Prêt à finir sa carrière, voilà, dit-il, en frappant sur mon épaule, voilà peut-être mon successeur. Ma noblesse consistait dans mes lauriers, dans mes cicatrices, et non dans les triomphes ni les consulats de mes ancêtres. J'étais bon citoyen, bon guerrier, je voulais le bonheur, l'indépendance du peuple ; j'ai vaincu les Gétules, taillé en pièces les Gaulois, triomphé de Jugurtha : et maintenant j'essuie un honteux exil ! et je ne suis point indigné alors que je ne suis point coupable ! Ah! Patrie, ne m'as-tu donné le jour que pour me donner la mort ! Ne suis-je donc banni que pour avoir voulu que tu fusses libre ! Mais non, tu es dans l'esclavage ; tu es impuissante. Une autre cause de tes maux et les miens : Sylla est l'ennemi de Rome et de Marius.

Oui, Sylla, c'est toi qui m'arrachas les armes, qui m'exilas, me plongeas dans un marais, me chargeas de chaînes, voulus me faire égorger. C'est toi qui ravages le territoire de la république, massacres ses soutiens, anéantis sa puissance, effaces sa liberté. C'est dans ton sang, tigre odieux, que je veux laver tant de forfaits. Non, l'impunité n'est pas faite pour de tels crimes. La vertu ainsi outragée doit trouver des vengeurs. Courons aux armes. Quand le sort est injuste, tout courroux est légitime. Contre un tyran il n'est rien qu'on ne doive employer. Les dieux, je crois, suscitent en moi ces transports. Tremble, Sylla! tremblez, lâches ennemis ! le théâtre de votre rage va l'être de votre tourment. Puissé-je, monstres insatiables, asseoir la Liberté sur vos cadavres palpitans ! Je cours vous anéantir, sauver Rome, venger l'univers. Afrique, mon asile, je te quitte pour aller exterminer Sylla. Italie, ma patrie, je te rejoins : mais c'est pour purger la nature. Dieux immortels, secondez-moi : la vengeance ou la mort, voilà le dernier cri de Marius.

Le discours fictif est la base de l'enseignement préconisé par les Anciens et défini dans les moindres détails par Quintilien dans l'Institution Oratoire (6). A Rome, on suivait successivement deux degrés d'instruction, celui du grammairien et celui du rhéteur (7). Le premier apprend à l'enfant à parler, à lire et à écrire. Il lui fait étudier la grammaire, soit pour la morphologie, soit pour la syntaxe. Par la suite, il lui fait lire et commenter les poètes. Le second doit apprendre à l'adolescent à bien parler. Pour cela, il lui propose toute une série d'exercices écrits. Ensuite, il le fait travailler sur la déclamation, sur les controverses et sur les suasoirs. Ces procédés sont la base de l'enseignement des rhéteurs. Le côté factice et fastidieux est déjà dénoncé par Juvénal dans la satire VII. C'est aussi le fait de l'histoire depuis Thucydide où l'on fait tenir de temps en temps aux moments

critiques des propos significatifs aux héros historiques qui résumant une situation, la fixent sous une forme éminemment familière aux habitués de l'agora ou du forum. Ainsi, dans les deux discours présentés, tout est-il artifice ; il n'y a aucune nouveauté. Le sujet est un lieu commun rebattu et le professeur a des corrigés tout prêts, que les élèves connaissent. Ainsi, tout au cours du XIX^{ème} siècle, paraissent des répertoires des sujets données. L'élève se contentait d'apprendre une série de techniques qu'il appliquait strictement. Sa formation consistait donc à bien appliquer les formules.

Parmi les nombreux manuels édités à cet usage, nous avons choisi celui de Jules Amable Pierrot. Né à Paris, le 19 novembre 1792 (8), il est élève à l'Ecole Normale en 1810. Il débute comme maître de conférence à l'Ecole Normale en 1812. Il est nommé agrégé professeur et censeur adjoint au Lycée Bonaparte le 31 janvier 1814 mais mis en non activité d'octobre 1815 jusqu'en avril 1816. Il est nommé agrégé de 3^{ème} au Collège royal de Lyon le 11 octobre 1817 (9), puis agrégé de rhétorique le 10 novembre de la même année. Il quitte Lyon pour être nommé professeur titulaire de rhétorique au collège Bourbon le 6 octobre 1819. Il exerce parallèlement la fonction de professeur suppléant d'éloquence à la Faculté des lettres. Mis en non activité en 1822, il est chargé de la rhétorique au Collège Charlemagne de 1824 à 1825 et du Collège Louis-le-Grand de 1825-1828. Il est nommé professeur titulaire de rhétorique au Collège Louis-le-Grand le 11 novembre 1828. Il termine sa carrière comme proviseur au Collège royal de Louis-le-Grand du 16 août 1836 au 5 février 1845 (10). Il meurt le 5 février 1845. Notre choix s'est donc porté sur un ancien professeur du Collège royal de Lyon. Il a travaillé avec Idt. Sans doute les deux hommes étaient-ils en mauvais termes, car Idt ne supportait pas la présence d'un agrégé professeur qui lui amputait une partie de son traitement. Jules Amable Pierrot, publie un

ouvrage intitulé "Choix de Compositions françaises et latines ou narrations, scènes, discours. Lieux communs, développements historiques, vers latins des meilleurs élèves de l'université moderne avec les matières ou les arguments." Dans son avertissement, l'auteur a le soin d'indiquer que les compositions publiées n'ont jamais été corrigées. Tout appartient aux élèves, jusqu'aux notes attachées à quelques pièces.

Le choix des discours répond à des critères historiques. Ainsi l'élève compose sur des sujets d'histoire ancienne, grecque et romaine. Il y a un sujet sur Marius, les femmes Cimbres à Marius (102 avant Jésus-Christ) de l'élève E. B. du Collège royal Louis-le-Grand (11), mais pas de sujet sur César. Un dernier texte d'histoire romaine est datée de 530 après Jésus-Christ. Ensuite, l'élève travaille sur l'histoire moderne qui traite des sujets divers jusqu'à la Révolution. En comparant les divers textes donnés par Jules Amable Pierrot ou par Daburon, on ne peut que constater l'étrange parenté. Les sujets qu'ils donnent font toujours référence à l'Antique et utilisent toujours les procédés de la controverse, du suasoire et de la déclamation. Juvénal, dans sa 7ème satire, nous résume bien les procédés : " Hannibal, quel que soit le sujet dont celui-ci délibère, doit-il, après Cannes, marcher sur Rome ou bien, rendu prudent par les pluies et les coups de tonnerre, va-t-il faire demi-tour à ses cohortes trempées par l'orage ? " C'est un monde de la parole persuasive, sonore et garantie par sa fidélité à la source antique, à l'usage d'un monde fabriqué dans ce moule. L'écrit n'est que le support de cette parole. Il semble que ce type de formation ait continué longtemps. Mais il y a eu un certain moment (12), une rupture provoquée peut-être par l'enseignement de masse. S'est établie une distorsion entre un public culturel modifié, qui n'est plus porteur, et un enseignement littéraire s'appuyant sur des données anciennes. Cette rupture, pourtant prévisible, explique les nombreuses nostalgies (13) et les discours

vengeurs de celles ou de ceux formés à cette école. L'histoire libérée de ce discours contraignant et moralisateur, détermine ses propres finalités. On peut penser de même pour l'enseignement du français, libéré de l'emprise du latin, et pour celui du latin, libéré lui aussi de règles factices, datant de l'enseignement gréco-romain, dénoncé par Juvénal. Ce dernier apparaîtrait comme un dangereux novateur aux yeux de nos contemporains. On comprend aussi que l'enseignement des mathématiques, n'obéissant pas à ces contraintes, paraissait si novateur. Il ne faut pas s'étonner des réactions des administrateurs. A leurs yeux, il fallait le limiter au maximum. On devait le réserver à une minorité, sans doute aux futurs polytechniciens, peut-être à quelques élèves doués. C'est en ce sens que le proviseur Louis Nompère de Champagny réduira à la portion congrue, l'étude des mathématiques.

Ainsi pensons-nous que la formation des élèves obéissait aux mêmes règles que celles des collèges et l'Oratorien Daburon pouvait croire qu'il enseignait toujours au Collège de la Trinité et non au Lycée de Lyon.

II) La vie des élèves.

Nous ne disposons pratiquement d'aucun renseignement sur elle. Cependant, les règlements de l'époque s'appliquaient à tous les lycées. De plus, en nous servant de quelques informations, nous pouvons essayer de regrouper quelques indications.

A) L'Organisation de l'année scolaire.

D'après l'arrêté du 19 frimaire an XI (10 décembre 1802), les vacances sont fixées officiellement du 1^{er} fructidor (19 août) au 15 vendémiaire (7 octobre). Mais, pour déterminer le nombre de jours de travail, nous devons prendre

en compte les dates indiquées par les exercices publics et les ouvertures solennelles. La rentrée de l'année scolaire de 1803-1804 se fait le 22 vendémiaire an XII (15 octobre 1803). Les exercices publics de l'année scolaire 1803-1804 se déroulent du 12 thermidor (31 juillet 1804) au 26 thermidor (14 août) ; la distribution solennelle des prix a lieu le 29 thermidor an XII (17 août 1804). Pour l'année 1804-1805, la rentrée scolaire se fait le 16 vendémiaire an XIII (8 octobre 1804) tandis que les exercices publics se déroulent du 12 thermidor (31 juillet) au 25 thermidor (13 août), et la distribution des prix a lieu le 29 thermidor an XIII (17 août 1805). Les élèves ne travaillent plus au moment des exercices publics. D'ailleurs ils en profitent pour organiser des chahuts. Nous prendrons comme références les exercices publics et les rentrées officielles. Les deux années scolaires sont donc respectivement de 290 jours et de 296 jours. Bien entendu les élèves ne travaillent pas les dimanches et les jours de fêtes. Il faut compter 44 dimanches, ce qui donne respectivement 246 et 252 jours. Il faut compter de 10 à 15 jours de fêtes et nous obtenons un total de 236-231 jours pour la première année et de 245-250 pour la seconde année.

L'année scolaire elle même est subdivisée en deux semestres. Le 1er semestre se déroule de la mi-octobre au début mars ; le second semestre de début mars à la fin de juillet. Les semestres sont donc bien équilibrés, puisqu'ils totalisent environ 145 jours chacun. Le premier semestre se termine par des examens couronnés par une distribution des prix. Il n'y a aucune cérémonie officielle. Pour rehausser le prestige du lycée, le préfet préside cette distribution et achète des livres. Le second semestre se termine par les exercices publics. D'après l'arrêté du 19 frimaire an XI (10 décembre 1803), les élèves sont interrogés en public et en présence des membres du Bureau d'administration, sur les matières travaillées durant toute l'année. Sous le provisorat de Coster, on

interroge n'importe quel élève, même ceux qui ont obtenu de mauvais résultats. Nous n'avons aucun renseignement sur le déroulement mais nous pensons que les professeurs entraînaient longuement ceux qui étaient interrogés pour éviter les mauvaises réponses. Malgré tout, il y a dû avoir quelques accrocs. Pour cette raison, par la suite, on n'interrogera que les bons élèves.

La distribution solennelle des prix est strictement réglementée. On espère ainsi lui donner le faste nécessaire. Elle est présidée par le préfet en 1804 ou, à la suite de son absence, en 1805, par le conseiller de préfecture exerçant par interim les fonctions de préfet. Le vice-président est le premier président de la Cour d'appel. Ces personnalités sont entourées des autres membres du bureau. Les autorités militaires administratives et religieuses sont aussi représentées. La distribution solennelle, se tient dans la salle de la bibliothèque publique, sans doute en présence de Delandine. On groupe les autorités dans une enceinte, probablement sur une estrade. Les élèves sont rangés des deux côtés de cette enceinte. Leurs familles, des personnes amies et des gens du quartier sont au fond.

La distribution solennelle se déroule selon un cérémonial précis. Le proviseur, en tant que secrétaire du Bureau et responsable du lycée, ouvre la séance par un discours. Coster se veut d'être à la hauteur de sa réputation. Il fait donc de longs discours, bourrés de citations, qui démontrent à tous ses qualités littéraires. Cependant, il ne craint pas d'évoquer les problèmes du lycée, même si le préfet marque son mécontentement. Ce dernier, à son tour, prend la parole. Il est plus bref, se contente de louer l'institution scolaire et de s'adresser aux différents groupes présents. Le conseiller de préfecture sera encore plus bref. Il est vrai que le discours de Coster en 1805 est très long.

Ensuite, on procède à la distribution elle-même. Le proviseur fait l'appel nominal des élèves compris dans la liste de

distribution, demeurée en principe secrète. L'élève proclamé pour un premier ou pour un second prix, se rend auprès du censeur Apert. Celui-ci le présente au président, puis à son professeur. Le président ou une personne désignée par l'élève, le couronne. Le professeur remet le prix. L'élève reçoit de l'un et de l'autre l'accolade (14). Il est conduit sur un estrade en face de l'assemblée, où vont se ranger successivement les élèves couronnés. Il est dit aussi que cette cérémonie se déroule au son d'un grand nombre d'instruments de musique, et au bruit des applaudissements (15).

On fait un compte rendu minutieux des exercices publics et de la distribution solennelle des prix. Il est inséré dans le Bulletin de Lyon et, ensuite, a le droit à l'impression. On ajoute les devoirs des meilleurs élèves de la classe de belles-lettres.

B) L'emploi du temps.

D'après le règlement du 21 prairial an XI (10 juin 1803), l'emploi du temps s'organise ainsi :

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi

Lever	5 heures 30
Prière	6 heures
Etude	6 heures 15
Petit Déjeuner	7 heures 30
Classe	8 heures
Etude	10 heures
Ecriture et Dessin	11 heures 30
Déjeuner	12 heures 30
Récréation	13 heures
Etude	14 heures
Classe	15 heures
Goûter	16 heures 45

Etude	17 heures
Récréation	19 heures
Souper	19 heures 30
Récréation	20 heures 15
Prière	20 heures 45
Coucher	21 heures.

Les études qui précèdent les classes sont des études de préparations de leçons, les autres sont de devoirs. Les leçons d'armes, d'arts et agréments sont prises pendant les récréations. Ainsi, plusieurs élèves reçoivent des leçons de violon, mais nous n'avons aucune précision sur leur nombre. Le petit déjeuner apporté par un domestique est pris dans la salle d'études. Le signal de tous les exercices est donné au son du tambour. Durant les repas du dîner et du souper, il est fait une lecture. Nous pensons qu'on devait désigner à tour de rôle des élèves bien classés pour l'assurer. Une disposition spéciale leur permettait de prendre leurs repas à la cuisine, après leurs condisciples.

Les devoirs demandés sont des exercices de préparation aux compositions. Les professeurs les corrigent et remettent leurs notes au censeur des études. Ils ajoutent des remarques sur la conduite des élèves. Ceux-ci doivent composer au moins une fois par mois dans une matière déterminée. Nous pensons ainsi qu'il y a en tout 10 à 12 compositions par semestre. Les professeurs ont relativement peu d'heures de cours, mais doivent assurer beaucoup de corrections.

Les jours de mauvais temps, les récréations sont prises dans les salles d'études.

Emploi du temps pour les jeudi et dimanche.

	Jeudi	Dimanche
Lever	5 heures 45	7 heures 30
Prière	6 heures 15	
Etude	6 heures 30	
Déjeuner	8 heures	8 heures
Récréation	8 heures 30	
Office		8 heures 30
Etude	9 heures 30	10 heures 30
Exercices militaires	11 heures	
Dîner	12 heures 30	12 heures
Récréation		12 heures 45
Office		13 heures
Promenade	13 heures 15	13 heures 30
Récréation en hiver	17 heures	Pas de
récréation précisée		
Etude en hiver	17 heures 30	Pas d'étude
précisée dans le règlement, mais nous pensons qu'en hiver, il y a étude à partir de 17 heures 30.		
Souper	19 heures 30	19 heures 30
Récréation	20 heures 15	20 heures 15
Prière	20 heures 45	20 heures 45
Coucher	21 heures	21 heures

Nous pensons que l'étude d'hiver de 17 heures 30 était une étude libre. Les élèves s'occupent comme ils le désirent. On leur propose sans doute des lectures.

L'instruction militaire débute par une inspection des habits faite par le maître d'armes Figuières et le censeur Apert. Les élèves font ensuite l'exercice sous la direction du maître d'armes. Sous le provisorat de Bérenger, le lycée n'avait pas de fusils. Il faut attendre Coster pour que tout rentre dans l'ordre. Dorénavant, les

élèves pourront faire l'exercice (16). Ils sont partagés en deux divisions, en principe une division des 9 à 12 ans, l'autre de 12 ans à 15 ans. Or l'âge de ceux du Lycée de Lyon a sans doute amené un autre partage, une division de 9 à 13 ans, avec un regroupement de très jeunes élèves, et les autres à partir de 13 ans. Les pensionnaires, en principe, sont groupés en compagnies de 25, mais pour des questions d'économie, on peut porter l'effectif à 30. Dans chaque compagnie il y a un sergent et quatre caporaux, choisis, précise le décret du 19 germinal, parmi les élèves les plus distingués. Chaque caporal est à la tête d'une subdivision. La 1^{ère} compagnie est formée à partir des élèves du Prytanée. Nous pensons que, durant l'année scolaire 1803-1804, Tilly en fut le sergent ; Griffet-Labaume, Levasseur, Hardouin et Duleau les caporaux. L'année suivante, Griffet-Labaume a pu être promu sergent ; Levasseur, Hardouin, Duleau et Hachin-Courbeville, caporaux. Nous pensons que pour former les autres compagnies des élèves nationaux, on s'est fondé sur le critère de l'âge et celui de l'origine départemental des élèves. On a rajouté les élèves nommés directement sans le concours. On a pu ainsi avoir 3 compagnies. Le nombre de pensionnaires nationaux a varié, mais on a dû les grouper en deux compagnies de 30. Les autres ont complété les compagnies précédentes. Nous avons donc un total de 6 compagnies. A la tête de tous les élèves, il y a un sergent-major. En regard de l'âge, Frémion a pu occuper cette fonction, mais on peut aussi penser à un élève du Prytanée. Le sergent-major, en cas d'absence du maître d'armes, le remplace.

Les jours de promenade, les élèves sortent en corps. En principe se trouvent à leur tête, le censeur, un maître de quartier et l'officier instructeur. Le chirurgien Bros est tenu de les accompagner. Chaque compagnie est dirigée par son maître d'études. Les lieux de promenade sont choisis par le proviseur. De plus, comme certaines élèves restaient au lycée durant les

vacances scolaires, Béranger avait décidé de louer une maison de campagne. Coster maintient la décision de son prédécesseur. Il est possible que très rapidement, on ait pensé qu'il était plus avantageux de la louer à l'année. Tout naturellement, elle devient un but de promenade (17). Une fois arrivés, les élèves peuvent s'amuser. On évite au maximum de traverser la ville pour éviter, affirment les autorités, les promiscuités. Le proviseur peut supprimer les promenades en cas de mauvais temps. Dans ce cas, les élèves sont conduits dans leurs salles d'études et doivent s'occuper eux-mêmes.

Ils se déplacent toujours en compagnies. Il ne faut donc pas s'étonner que les Lyonnais pensent que le lycée est plutôt une caserne qu'un établissement d'enseignement. Les externes ne portent pas l'uniforme et sont soigneusement séparés des pensionnaires. Il est même recommandé de les en séparer dans les salles de classe. On veut éviter à tout prix les contacts avec l'extérieur. Mais, malgré toutes les surveillances, les externes communiquent avec les pensionnaires. On ne précise pas pour quelles raisons, on interdit toute relation. Cependant, l'administration surveille jalousement les lectures des pensionnaires et fait la chasse aux " mauvais livres ".

Les punitions prévues par l'arrêté du 19 germinal sont la prison, la table de pénitence et les arrêts. Les maîtres de quartier, l'officier d'instruction, les professeurs et le censeur peuvent condamner à la table de pénitence et aux arrêts. Ceux-ci consistent à placer l'élève, à l'extrémité de la cour, souvent sous un préau. Il n'a pas le droit de sortir d'un cercle donné. Il est interdit de lui adresser la parole. Cette punition, considérée comme la plus bénigne est souvent infligée. L'ensemble des récréations de la journée totalise 1 heures 45 minutes. Les arrêts sont donnés par fraction de 15 minutes. Ils sont dûs immédiatement. Il faut les comptabiliser. Nous pensons que le

procédé a dû être le même durant tout le XIX^{ème} siècle et jusqu'aux années 50 dans certains établissements (18). L'élève inscrit sur un papier son nom, celui de la personne pour laquelle il fait les arrêts et l'heure exacte de sa prise d'arrêts. Le maître de quartier, surveillant la récréation inscrit sur un registre, les renseignements donnés. A la fin de la récréation ou du temps des arrêts, l'élève fait signer le maître d'études et porte ensuite son billet d'arrêt à la personne qui l'a puni. Il est toujours possible de moduler la punition. Généralement, on inflige 2 heures d'arrêt à l'élève. Il lui faut donc un peu plus d'un jour pour assurer sa punition. Mais, si l'on considère qu'il s'est bien conduit, on lui fait grâce du reste. De même, les arrêts permettent de maintenir une pression constante sur les mauvais élèves. On s'arrange pour leur infliger 5 à 6 heures d'arrêts, si bien qu'ils sont privés de 3 jours de récréation. On leur demande de s'amender sous peine de prolonger infiniment la punition. Il semble que certains professeurs aient eu recours à ce genre de punition. La mauvaise réputation de Crochet auprès des élèves peut s'expliquer ainsi. Il faut ajouter que les maîtres de quartier, toujours au contact des élèves, disposent ainsi d'un redoutable moyen de pression sur les élèves, qu'ils peuvent utiliser à leur guise. Mais il semble que le censeur Apert a surveillé strictement l'emploi des arrêts pour éviter les révoltes des élèves.

La table de pénitence est une punition plus grave. Au cours des repas, l'élève mange seul à une table disposée dans un coin. En principe, il est privé de dessert. Généralement, cette punition précède d'autres décisions plus graves.

Seul le proviseur a le droit de décider la prison de jour. Coster l'emploiera à son corps défendant plusieurs fois. L'élève est enfermé dans un local durant toute la journée. Il devra, par la suite, rattraper les cours sur ses temps libres. Le proviseur peut infliger la prison de nuit, mais il doit en rendre compte au

conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique. Il doit ainsi justifier sa décision. On comprend que cette punition ne soit guère employée. Elle laisserait entendre que le proviseur ne maintient pas la discipline dans son établissement. En cas de difficultés avec des élèves, Coster prend l'habitude de réunir le Bureau. Il se couvre ainsi à l'égard de son autorité de tutelle. Il peut aussi, avec le Bureau, entamer une procédure d'expulsion, mais la décision est prise par le conseiller d'Etat.

Les élèves doivent obligatoirement jouer durant les récréations. Ce sont surtout des jeux de balle. Coster se plaint de la maladresse supposée des élèves qui détruisent les vitres. En outre, le proviseur pense qu'il est nécessaire de faire payer les maladroits. Selon une décision du conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, ils doivent apprendre à nager. Nous ne savons si cette décision a été appliquée. Il était sans doute difficile d'organiser en pleine ville, des cours de natation.

C) L'état sanitaire (19).

Les sources ne nous donnent guère d'indications sur l'état de santé des élèves. Il paraît donc assez difficile d'en vouloir faire l'étude. Cependant, en 1845, le docteur Pointe, attaché au lycée, dresse un état sanitaire de l'établissement (20). Son ouvrage nous donne de précieux renseignements. Nous pensons aussi que la situation n'a guère évolué sur 40 ans (21). De plus, les quelques indications données par les trois examens médicaux nous permettent de proposer un bilan.

Il paraît fastidieux de dresser un catalogue des affections et des maladies. Nous préférons analyser les moyens et les résultats. On note la présence des maladies infectieuses spécifiques de

l'adolescence, plus particulièrement la tuberculose. Ainsi comme en 1845, il y a deux cas de tuberculose et une vingtaine de primo infections. On relève aussi au moins un cas de mal de Pott. Cependant, on peut noter que la pathologie est en rapport avec le milieu social car, en fait il y a peu de tuberculoses par rapport à la population et peu d'atteintes congénitales comme l'épilepsie. D'ailleurs, en 1805, aucun cas n'est signalé. Il y a peu d'épidémies. Les deux les plus fréquentes sont la rougeole et les dartres, signalées assez fréquemment dans les examens médicaux. La plupart des élèves sont vaccinés contre la variole et certains malgré la vaccination, ont eu cette maladie mais d'une façon bénigne. Il y a aussi des érysipèles faciaux qui se terminent par des méningites. Il existe le cas de deux ou trois élèves atteints de fièvre typhoïde. Nous notons enfin 1 ou 2 cas de coqueluche par an.

Dans la petite histoire médicale du lycée, nous relevons la fréquence des engelures : au moins une trentaine d'élèves atteints durant l'hiver. Il ne devait pas faire très chaud dans les dortoirs et les salles de classes. Le docteur Pointe se plaint de la malformation des ongles mais, se rassure-t-il, j'ai fait installer une salle spéciale pour permettre aux élèves de se laver les pieds. Donc en 1804, les élèves ne se lavent guère. Dans les dortoirs, ils avaient à leur disposition des lavabos qui leur permettaient de se laver rapidement le visage. En hiver, la toilette doit être très rapide et parfois, à la suite du gel, ils ne peuvent se laver. A l'époque du docteur Pointe (22), les élèves vont se laver entièrement une fois par semaine aux bains du Rhône. Était-ce le cas en 1804 et 1805 ? Nous pensons que les autorités ont prévu un minimum d'hygiène, mais rien dans l'emploi du temps ne nous permet d'affirmer qu'ils prennent un bain hebdomadaire. Chaque année, il y a de nombreuses angines, situation que nous qualifierons de classique. Le docteur Pointe consacre quelques

pages à la masturbation. Elle est moins fréquente en 1845 qu'aux débuts du lycée, écrit-il. On retrouve tous les on-dits de cette époque, chargeant cette "affection" de tous les maux (23). Le seul moyen de préserver les élèves est de renvoyer les fautifs, ajoute le docteur, car tous sont très vite contaminés. Il n'est jamais fait allusion " au mal des collègues ". Mais, les adversaires du lycée accusent les élèves de toutes les turpitudes.

On peut remarquer que le docteur Pointe insiste sur la médecine préventive. Ainsi les élèves sont examinés une fois par trimestre. Il insiste beaucoup sur l'hygiène et la bonne alimentation. Lorsqu'un élève est malade, il est immédiatement isolé à l'infirmerie, ce qui évite les risques d'épidémies dans la collectivité. Il reçoit des soins particuliers. Certes, les remèdes proposés par le docteur Pointe nous paraissent parfois inadaptés, mais il fait de son mieux (24). On a même prévu une seconde grande infirmerie pour les maladies infectieuses. De 1802 à 1809, nous avons répertorié 2 morts causées sans doute par la tuberculose. De 1837 à 1845, le docteur Pointe signale 2 décès, l'un d'une maladie hépatique chronique, l'autre de typhoïde. Ces chiffres nous paraissent minimes. Il nous confirme que la pathologie est en rapport avec le milieu. Les lycéens ont toujours eu une bonne alimentation et une hygiène correcte. On peut ajouter aussi la qualité des soins. Cependant, assez souvent, les parents retirent leurs enfants et les font soigner à domicile.

Ainsi, l'état sanitaire du lycée nous paraît-il bon. Les élèves de milieu social aisé étaient peu atteints par des maladies redoutables comme la tuberculose. On les soignait correctement. Le lycée dispose d'un médecin, d'un chirurgien et d'un infirmier. On n'avait pas besoin d'envoyer les élèves à l'hôpital, où ils auraient été au contact de maladies infectieuses.

On aurait aimé apporter plus d'informations sur le contenu des études, sur la vie quotidienne des élèves et sur l'état sanitaire du

lycée. Les témoignages sont trop rares, mais ils nous permettent cependant d'apporter quelques précisions intéressantes.

- 1) Gerbod, ouvr. cit., tome 1, p. 372.
- 2) Nous avons eu le droit de voir les livres entassés sans pouvoir les consulter. Il aurait fallu une personne pour nous surveiller et par manque de personnel, c'était impossible. Pourtant il aurait été intéressant de chercher les annotations des élèves.
- 3) Falcucci, ouvr. cit., p. 190.
Nous remercions notre collègue de Lettres, Mrs Saunier, professeur de lère supérieure au Lycée du Parc pour son aide.
- 4) -Dainville (François de), L'éducation des Jésuites (XVI-XVIIIème siècles). Paris, Editions de Minuit, 1978.
-Lallemand , ouvr. cit., tome 1, p. 49.
-Compayré, Histoire critique des doctrines de l'Education en France depuis le XVIIIème siècle. Paris, Hachette, 1885, 2 vol. in-8°.
- 5) Dans sa volonté de valoriser le lycée, Coster demande assez souvent au Bulletin de Lyon de signaler les succès des élèves.
- 6) Quintilien combat les théories de Sénèque et recommande celles de Cicéron.
- 7) Marrou (H. L), Histoire de l'Education dans l'Antiquité. Paris, Seuil, 1948, in-16, 645 p.
- 8) ARCH. N. F 17 21 4797.
- 9) ARCH. N. F 17 7840.
- 10) Archives du Lycée Louis-le-Grand.
- 11) Par la suite, l'élève E. B. aurait occupé des fonctions importantes.
- 12) Nous remercions Monsieur Evieux, professeur de lère supérieure au Lycée du Parc pour ses précieux conseils. Il pense que cette rupture se serait faite en 1968.
- 13) Floraison d'ouvrages de professeurs qui se plaignent de ne plus retrouver les élèves d'autrefois.
Nous citerons en particulier l'ouvrage de Romilly (J de), L'Enseignement en détresse. Paris, Julliard, 1984, 218 p.

14) B. M. de Lyon, Fonds Coste, 365.923. Distribution des prix de 1805.

15) ARCH. M. Lyon R Lycée Ampère, Le proviseur demande un crédit à la municipalité pour rémunérer les musiciens.

16) ARCH. N. F 17 7839.

17) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Plus tard on achète une maison de campagne.

18) Nous n'avons pas consulté la thèse de 3ème cycle de Contou, soutenu à Paris. Contou (J), Les punitions dans les lycées et collèges de l'instruction publique en France au XIXème siècle (1814-1854). Paris, Université Descartes (Paris V), juin 1980.

19) Nous remercions le docteur Fargier de ses précieuses indications.

20) Pointe, ouvr. cit., tome 1, p. 326.

On pourra aussi consulter :

-Monfalcon (J. B.) et Polinière (A. P. L de), Traité de la salubrité dans les grandes villes, suivi de l'hygiène de Lyon. Paris, J. B. Baillière, 1846, in-8°, 551 p.

-Montaflacon (J. B.) et Polinière (A. P. L de), Hygiène de la ville de Lyon, ou opinions de l'ancien conseil de salubrité du département du Rhône pour les années 1845-1849, et du conseil actuel d'hygiène et de salubrité. Lyon, Nigon, 1851, in-8°, 101 p.

On peut aussi consulter des ouvrages plus tardifs.

-Gaillard (R.), Hygiène scolaire : Considérations sur l'état hygiénique des écoles publiques. Vesoul, Imprimerie de A. Sucheaux, 1865, in-8°.

-Gaillard (R.), Hygiène des lycées, collèges et des institutions de jeunes gens. Vesoul, Imprimerie de A. Sucheaux, 1866, in-8°, 70 p.

-Vernois (M.), Etat hygiénique des lycées de l'Empire en 1867. Paris, Baillière et fils, 1868, in-8°.

-Vernois (M.), Codex hygiénique des lycées et collèges de

l'Empire. Paris, J. B. Baillière et fils, 1870, in-8°, 32 p.

21) -Léonard (J.), La France médicale : médecins et malades au XIXème siècle. Paris, Gallimard-Julliard, 1978.

-Pietra (J. P.), Malades et maladies à la fin du XVIIIème in Annales E. S. C., juillet-août 1978, p. 711-751.

-Hassenforder (J) et Rieux (J.), Histoire du service de santé militaire et du Val-de-Grâce. Paris, Charles Lavaurelle, 1951, in-8°, 136 p.

22) Annuaire du département du Rhône de 1845.

23) -Petit (M. A.), Onan ou le tombeau de Mont-Cindre, fait historique présenté en 1809 à l'Académie des jeux floraux de Toulouse. Lyon, Kindelem, 1809, in-8°, 99 p.

-Masson (A.), Le Miroir des collèges, ou les vices effrayants de l'éducation universitaire sous le triple rapport du physique, de l'intelligence et du moral. Paris, J. Lecoffre, 1847, in-8°, 465 p.

-Aron (J. P.) et Kempf (R.), Le pénis et la démoralisation de l'Occident. Paris, Grasset, 1978, in-8°, 306 p.

24) Déjà en 1803, on prévoit la construction d'une grande infirmerie afin de pouvoir isoler les malades dans une autre pièce.